

Mairie de
Saint-Chinian



Commune de Saint-Chinian
Département de l'Hérault
République Française

Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2025-006
Séance du 03 mars 2025

Objet : Convention de partenariat culturel entre Médiathèque Jules VERNE et le Fonds de dotation de préfiguration de la Fondation Pascaline MULLIEZ

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17

PRÉSENTS : (11) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoint ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, M. Yves CROS, M. Jean-François MADONIA, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : (0)

ABSENTS : (6) M. Philippe MARCON, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Clément CHAPPERT, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT

ABSENT EXCUSÉ : (0)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION : 20 février 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal fixant les modalités et conditions d'utilisation des locaux communaux pour des activités à caractère culturel ou associatif ;

Considérant le partenariat entre la fondation, l'école élémentaire (Classe de Madame TRINQUIER) avec la médiathèque Jules VERNE ;

Considérant l'intérêt d'un tel partenariat autour d'un projet culturel, patrimonial et intergénérationnel pour nos jeunes générations ;

Confirme que les séances et activités auront lieu sur une période de mars à mai 2025.

Madame le Maire explique à l'assemblée que les personnes qui collaborent activement à ce projet sont :

- Corinne TRINQUIER, Enseignante à l'école élémentaire et conseillère municipale ;
- Françoise AZEMA, Intervenante de la Fondation, en cours de formation BPJEPS ;
- Christine MAATI, Responsable de la Médiathèque Jules VERNE.

Elle explique que l'objectif de ce partenariat entre la fondation et la médiathèque Jules VERNE avec la classe de Madame TRINQUIER de l'école élémentaire, est un projet culturel, patrimonial et intergénérationnel pour nos jeunes générations. Il s'agit de faire découvrir grâce notamment à l'art la « gare » et son histoire.

Elle précise que différentes actions vont être menées, sous forme de séances pour une classe puis ouverture à tous en 3 ateliers pendant les vacances scolaires :

- 1^{ère} séance - 1^{ère} semaine mars : Découverte de l'ancienne gare de Saint-Chinian par la classe de Madame TRINQUIER avec un travail autour de l'espace / le patrimoine et le temps.
- 2^{ème} séance - 2^{-ème} semaine mars : Travail en classe avec du matériel de webradio prêté par l'Education Nationale avec des interviews d'anciens Saint-Chinians racontant la vie de la commune à l'époque de la gare.
- 3^{ème} séance - 3^{-ème} semaine mars : Enregistrement Radio à la médiathèque avec du matériel de webradio prêté par l'Education Nationale.
- 4^{ème} séance - 4^{-ème} semaine mars : Séance d'arts plastiques à l'école autour de la gare et des trains suivie de la visite de l'exposition de l'association Richesses du Saint-Chinians qui aura lieu du 29 mars au 27 avril 2025 dans la galerie de la Médiathèque.
- Atelier 1, 2 et 3 - 17/04, 22/04, 25/04 : Atelier à la médiathèque et dans la salle des permanences mise à disposition gratuitement « Puzzle créatif et aquarelle autour du thème de la gare » et avec le prêt d'une presse par la Fondation.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider ce partenariat et de l'autoriser à signer cette convention et tous les documents afférents.

Elle remercie le Fonds de dotation de préfiguration de la Fondation Pascaline MULLIEZ ainsi que les autres partenaires impliqués dans ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : DECIDE de valider cette convention de partenariat culturel entre la Médiathèque Jules VERNE avec le Fonds de dotation de préfiguration de la Fondation Pascaline MULLIEZ.

Article 2 : DE CHARGER Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférents.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- La Présidente de la Fondation,
- Monsieur le Comptable du SGC Biterrois.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 03/03/2025

**Le Maire,
Catherine COMBES**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr.